

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 20 Mars 2013, à 14 h 00
à Chapareillan, Maison du Paysan

Présents : Denis REBREYEND, Jean PICCHIONI, René JACQUIN (Chambre d'Agriculture), Patrick PRUDHOMME (CGI), Alain HARET (SITADEL), Guy DURAND (APAP), Baptiste NETTIER (IRSTEA), Maurice BALLY, Constant PLANÇON, Florent SALVI, Vincent CHARRIERE, Roger GIRAUD, Camille GIROUD, Jean-Rémy OUGIER.

Présents au titre de l'équipe technique : Bruno Caraguel, Christophe Moulin, Emilie Suran, Véronique Bordel.

Absents avec pouvoir : Eliane GIRAUD (CRRRA), Louis CHARPENTIER, Joseph NIER, Roland BOUVIER.

Se sont excusés : Christian NUCCI (CGI), Stéphane WEISS (CRRRA DADR), Anne-Catherine BOSSO (DDT), Claude COLARDELLE (DDPP), Raymond HUSTACHE, Michel DIDIER (ABI).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1 ACCUEIL ET PRESENTATION -----	6
1.1 Présentation de Chapareillan -----	6
1.2 Les travaux en cours sur l'Economie Sociale et Solidaire en Grésivaudan (Daniel BOSA, VPA de la CC du Pays du Grésivaudan)-----	6
2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION-----	7
2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2012 et préparation du rapport du CA à l'AG -----	7
2.2 Nomination du commissaire aux comptes et de son suppléant -----	8
2.3 Composition de l'équipe technique de la FAI -----	9
2.4 Budget prévisionnel 2013, nouveaux projets et partenariats-----	9
2.5 Candidatures aux postes à pourvoir au sein du Conseil d'Administration -	9
2.6 Prochaine Assemblée Générale et prochains Conseils d'Administration -	10
3 CREDITS D'AMELIORATIONS PASTORALES, PERSPECTIVES 2013-2014 ---	10
3.1 Pour les GP et les AFP-----	10
3.2 Pour les Communes et Intercommunalités-----	11
4 SERVICES AUX ADHERENTS -----	11
4.1 Héliportages et Assurance-----	11
4.2 Propositions d'évolution des conventions d'Assistance Technique relative aux travaux d'améliorations pastorales-----	14
4.3 Point sur les démarches engagées par la DDT relatives aux Groupements Pastoraux-----	14
4.4 Echo des Alpagnes, propositions 2013 -----	15
4.5 Dégâts de sanglier en alpage : état d'avancement -----	15
5 DEMANDE DES BERGERS EN TERMES D'EMPLOI ET DE CONTRATS DE TRAVAIL	15

Extraits des délibérations, CA du 20 Mars 2013 à 14h00

1 ACCUEIL ET PRESENTATION

1.1 Présentation de Chapareillan

1.2 Les travaux en cours sur l'Economie Sociale et Solidaire en Grésivaudan (Daniel BOSA, VPA de la CC du Pays du Grésivaudan)

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2012 et préparation du rapport du CA à l'AG

À l'unanimité des membres présents le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté par le trésorier et arrête les comptes au 31.12.2012, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 5.936 € et un total de bilan de 481.322 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.2 Nomination du commissaire aux comptes et de son suppléant

Proposition de reprise du mandat de commissaire aux comptes pour l'exercice 2013 et jusqu'au terme du précédent mandat :

- Titulaire : SARL CALEO représenté par Laurence RUIZ, 70 cours Berriat 38 000 GRENOBLE
- Suppléant : SARL LBO représenté par Emmanuelle ORTUNO, 168 impasse des Genets 38500 COUBLEVIE

Décision prise à l'unanimité.

2.3 Composition de l'équipe technique de la FAI

Julien VILMANT, technicien, entreprend un projet de formation professionnelle en rapport avec les objectifs de la FAI. Suite à son accident, et en raison des charges de travail de l'équipe, il est remplacé sur le temps de son absence par Morgane WALTERS titulaire d'une licence Gestion Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux.

2.4 Budget prévisionnel 2013, nouveaux projets et partenariats

Le Conseil d'Administration valide les programmes prévisionnels 2013 présentés et autorise le Président et le coordinateur à engager ces projets et les demandes de financements nécessaires pour leur réalisation.

2.5 Candidatures aux postes à pourvoir au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est favorable à la nomination de Mr Jean-François Trossero au collège des membres de droit, au titre de représentant de Territoire Pastoral porteur de PPT. Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration proposera la ratification de cette décision à l'Assemblée Générale du 4 avril 2013.

Le Conseil d'Administration décide de pourvoir au poste vacant du collège des membres élus par la cooptation de Mr Jean-Louis Serre. Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration proposera la ratification de cette décision à l'Assemblée Générale du 4 avril 2013.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu par tiers tous les 3 ans. La prochaine élection doit intervenir en 2014. Il sera nécessaire de prévoir diverses actions de mobilisation

pour permettre cette élection, travailler notamment sur l'attractivité de l'association et mieux communiquer sur la structure et ses actions.

2.6 Prochaine Assemblée Générale et prochains Conseils d'Administration

Calendrier

- AG 2013, le 4 avril 2013 à St Laurent du Pont*
- CA de début de saison, en mai 2013, à Grenoble, Maison des Agriculteurs*
- Journée des Alpagistes, le 9 août 2013 à Cordéac*

3 CREDITS D'AMELIORATIONS PASTORALES, PERSPECTIVES 2013-2014

3.1 Pour les GP et les AFP

Le Conseil d'Administration souligne et salue le fait que le Conseil Général de l'Isère maintienne son soutien financier aux travaux d'améliorations pastorales qui s'avèrent très structurantes pour les alpages, les alpagistes et les bergers.

3.2 Pour les Communes et Intercommunalités

Le Conseil d'Administration souligne la dimension structurante de la politique pastorale régionale. Il souligne également que les inconnues budgétaires de la Région Rhône-Alpes pour cette programmation 2013 sont de nature à mettre en péril les différentes dynamiques engagées sur les Territoires Pastoraux.

4 SERVICES AUX ADHERENTS

4.1 Hélicoptages et Assurance

Le montant des rotations est proposé à 100€, comme en 2012, avec une fourchette pouvant aller à 120€ maximum, afin de garantir les autofinancements de cette action par les bénéficiaires.

L'évacuation des animaux blessés n'est plus prise en charge au titre des achats groupés organisés par la Fédération des Alpages de l'Isère.

Le Conseil d'Administration de la FAI propose ainsi deux forfaits de facturation à la mission :

- Pour les missions **inférieures** à 45 mn de vol : 160 €*
- Pour les missions **supérieures** à 45 mn de vol : 200 €*

Ce service sera réservé aux adhérents de la FAI.

Le Conseil d'Administration de la FAI prend acte de la décision de la Commission Assurance relative aux nouvelles conditions et tarifs de contractualisation de l'assurance mortalité en alpage. Les propositions de l'assureur GROUPAMA, ainsi que les bulletins d'adhésion mentionnant les nouvelles conditions seront relayés aux adhérents à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale de la FAI.

4.2 Propositions d'évolution des conventions d'Assistance Technique relative aux travaux d'améliorations pastorales

Le Conseil d'Administration valide les propositions d'évolution de la convention, intégrant un taux pour le calcul du montant de l'assistance inchangé à 8%, et différencié à 10% si des évaluations d'incidences sont nécessaires.

4.3 Point sur les démarches engagées par la DDT relatives aux Groupements Pastoraux

4.4 Echo des Alpages, propositions 2013

Point reporté au CA de mai 2013.

4.5 Dégâts de sanglier en alpage : état d'avancement

Point reporté au CA de mai 2013, la FAI poursuit les démarches prévues lors du CA de décembre 2012.

5 DEMANDE DES BERGERS EN TERMES D'EMPLOI ET DE CONTRATS DE TRAVAIL

En l'absence du représentant des bergers de l'Isère, ce point est reporté au CA de mai 2013, mais la FAI poursuit le travail avec l'Association des Bergers de l'Isère.

Compte Rendu CA du 20 Mars 2013 à Chapareillan

1 ACCUEIL ET PRESENTATION

Denis REBREYEND remercie Daniel BOSA, Maire de Chapareillan et Vice-Président Associé de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour son accueil, et lui propose de présenter sa commune et les travaux qu'il conduit sur l'Economie Sociale et Solidaire à l'échelle de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

1.1 Présentation de Chapareillan

Chapareillan est une commune de l'Isère mais sur un versant Savoyard. Elle s'implique dans des projets intercommunaux en Isère et en Savoie.

La population sur la commune a augmenté de manière plus tardive que sur les autres communes du Grésivaudan, peut-être en raison de cette position frontalière.

La commune développe des activités très rurales, avec un nombre élevé d'agriculteurs. Le territoire s'étend sur 3.000 Ha, allant des berges de l'Isère au sommet du Granier.

Le bourg s'est développé le long de la voie de tram et de la route. La commune compte des hameaux de montagne (jusqu'à 800m d'altitude). Il y a 2 sièges de la mairie et 2 états-civils, mais un seul conseil municipal.

La ganterie a tenu une place importante dans l'économie du village, développée avec l'appui du tramway.

En termes de potentiels agricoles, il y a 3 étages très différents : la plaine dédiée à la culture du maïs, maraîchage et noyers, les coteaux avec la vigne, et l'élevage au-dessus avec des prés pâturés et fauchés puis l'alpage de l'Alpette.

Maurice BALLY fait un rapide historique de la Fruitière. Chargée de collecter et transformer le lait, elle a vu sa production laitière chuter dans les années 1980. A cette époque, le vin de Savoie prenait de l'ampleur au détriment des activités laitières.

L'activité de la Coopérative a été définitivement arrêtée en 1992 lors de la retraite du gérant et sa dissolution a été une étape difficile pour la vie locale et les agriculteurs, aussi en raison de la gestion des parts sociales.

La Commune a accompagné cette évolution en se chargeant des bâtiments et du foncier. Le projet a permis de transformer l'existant en une salle de réunion communale, des logements sociaux un commerce.

1.2 Les travaux en cours sur l'Economie Sociale et Solidaire en Grésivaudan (Daniel BOSA, VPA de la CC du Pays du Grésivaudan)

En ce qui concerne l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Daniel BOSA dans sa compétence de Vice-Président délégué à l'emploi et à l'action solidaire en Grésivaudan conduit une action visant à la pérennisation des emplois, dans l'objectif de mettre en place une gestion territoriale des emplois et des compétences.

Au niveau de ce plan d'action, le premier axe est centré sur la pérennisation des emplois existants. Il est prévu, au-delà de la consolidation des zones d'activité, de comprendre les clefs de développement des emplois. En ce sens, les deux axes de travail peuvent concerner la question de la mise en valeur des alpages, et sur lesquels des diagnostics ont été engagés (comprenant un état des lieux, un diagnostic et la proposition d'un plan d'action) :

- emplois saisonniers,
- champs de l'ESS qui peuvent renforcer les emplois.

Sur la question de l'ESS, il s'agit vraiment de mesurer le poids de l'emploi. Les premiers éléments de diagnostics montrent la place importante des associations, des coopératives et des mutuelles. Ce travail est soutenu par la Région Rhône-Alpes et mobilise la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), le Conseil de Développement du Grésivaudan, le Conseil Régional Rhône-Alpes.

En Grésivaudan, 299 associations ont été dénombrées, elles emploient 1300 personnes pour 1270 ETP (6-8% du poids de l'emploi en Grésivaudan). À partir de ces bases, il s'agit de repérer les besoins des associations, des salariés et des usagers.

La question du Grésivaudan est de savoir quelles sont les actions à développer en faveur du maintien ou du développement de ces emplois et activités.

La politique de l'ESS doit être orientée vers le développement. Cette étude est réalisée avec la MCAE Isère active.

La MCAE va faire émerger des pistes de mutualisation possible, avec par exemple :

- des compléments de contrats de travail pour permettre de partager les compétences entre plusieurs entreprises ;
- mieux mobiliser les fonds de formation, en particulier pour les saisonniers ou travailleurs occasionnels ;

Le prochain Comité de pilotage prévu en avril permettra de proposer un bilan plus détaillé.

En remerciant Daniel BOSA de son intervention, Denis REBREYEND souligne le nombre d'associations repérées et le vivier d'emplois qu'elle développe. Il note également que des possibilités de contributions sur ce thème, de la part de la Fédération des Alpages, se dessinent, et qu'elles sont à creuser et à organiser.

2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2012 et préparation du rapport du CA à l'AG

Cf. Compte de Résultat et Bilan 2012 en annexe

Florent SALVI présente les grandes lignes des comptes, se caractérisant par la continuité et la consolidation des projets. Il souligne cependant la fragilité des équilibres. Il note également un indicateur d'amélioration et de bonne gestion qu'est la résorption des problèmes de trésorerie. Il souligne la part des subventions (230.373 € sur un budget de 679.266 €) qui tend à s'affaiblir (33% au lieu d'environ 50% il y a quelques années en arrière).

Florent SALVI souligne le fait que l'équipe technique a fait le choix de développer de nouveaux champs de compétences en intégrant des jeunes et des compétences nouvelles. Des axes de travail sont en cours de développement en direction de nouveaux services aux adhérents.

Denis REBREYEND salue le travail des salariés, des bénévoles, et des adhérents qui ont assumé une augmentation des cotisations en 2010.

Le texte proposé pour le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale est le suivant :

« L'année 2012 a été marquée par la consolidation du volume d'activité de l'équipe technique, sa nouvelle organisation, et l'intégration d'apprentis. Des contrats temporaires ont également permis d'assumer les nouveaux engagements et nouvelles compétences devenues nécessaires.

L'exercice 2012 de notre association se caractérise également par la continuité des projets engagés en 2010 et 2011. La gestion de la trésorerie se sécurise encore, elle demeure à surveiller toujours en l'absence de fonds propres significatifs indispensables notamment en matière d'autofinancement.

Les adhérents de la FAI continuent de soutenir très largement cet effort en poursuivant leurs démarches d'adhésion sur la base des cotisations votées lors de l'Assemblée Générale de juin 2010.

Les produits d'exploitation sont de 674.184 €, soit une hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Parmi ces produits :

Les prestations de service sont de 352.913 €, en hausse de 13%. Les raisons principales de cette augmentation sont l'organisation du festival du film du Pastoralisme et la remise à jour des dossiers MAEt pour le compte des éleveurs. La Fédération poursuit son développement en proposant de nouveaux services tels que la réalisation de plans d'aménagement de bâtiments ou de systèmes de contention en alpage.

Les subventions sont de 230.373 €, en augmentation apparente de 4% mais cette hausse n'est pas réellement significative ; elle est liée à un simple changement de méthode comptable.

Les charges d'exploitation sont de 646.958 €, en hausse de 10% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 421.774 € charges comprises, en augmentation de 16%. Ce montant intègre : la reprise en 2012 de l'évolution des salaires bloqués auparavant, les coûts des contrats temporaires, la pérennisation du poste de Julien Vilmant, le recouvrement des postes de Pierre-Julien Cournil et Emilie Suran en fin d'année, ainsi que la comptabilisation de la charge à payer de congés à payer.

Les charges externes sont de 125.995 €, équivalentes à l'exercice antérieur, traduisant essentiellement la stabilisation des charges de structure.

Le résultat d'exploitation ressort donc à + 27.226 €. Le résultat exceptionnel étant de - 3.073 €, le résultat financier de - 705 €, et le mouvement des fonds dédiés étant de - 17.513 €,

Le résultat net de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent de 5.936 €.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat au fonds associatif».

À l'unanimité des membres présents le Conseil d'Administration valide le rapport de gestion présenté par le trésorier et arrête les comptes au 31.12.2012, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 5.936 ! et un total de bilan de 481.322 ! , et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.2 Nomination du commissaire aux comptes et de son suppléant

Proposition de reprise du mandat de commissaire aux comptes pour l'exercice 2013 et jusqu'au terme du précédent mandat :

- Titulaire : SARL CALEO représenté par Laurence RUIZ, 70 cours Berriat 38 000 GRENOBLE

- Suppléant : SARL LBO représenté par Emmanuelle ORTUNO, 168 impasse des Genets 38500 COUBLEVIE

Décision prise à l'unanimité.

2.3 Composition de l'équipe technique de la FAI

2.3.1 Présentation d'Emilie SURAN

Emilie SURAN remplace Pierre-Julien COURNIL sur le poste dédié à l'accompagnement des porteurs de projets en alpage. Après un début de cursus littéraire, elle s'est orientée vers la géographie et est titulaire d'un master professionnel en Aménagement et Développement Rural (Lyon 2). Elle a travaillé, dans le cadre de son projet tutoré, l'évaluation à mi-parcours d'un programme LEADER. Elle a fait son stage de fin d'études à la Fédération des Alpagnes, encadrée par Pierre-Julien COURNIL, et cela fait maintenant un an qu'elle est dans la structure.

2.3.2 Organisation du poste de technicien

Julien VILMANT, technicien à la FAI, demande à alléger son emploi du temps pour entreprendre une formation de berger en 2013 et exercer en tant que tel. Victime d'un sérieux accident fin février, il est en arrêt de travail pour une durée de 3 mois. Sur l'année 2013, il devrait être absent 3 mois pour raisons de santé et 6 mois environ selon le calendrier de la formation.

Julien VILMANT, technicien, entreprend un projet de formation professionnelle en rapport avec les objectifs de la FAI. Suite à son accident, et en raison des charges de travail de l'équipe, il est remplacé sur le temps de son absence par Morgane WALTERS titulaire d'une licence Gestion Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux.

2.4 Budget prévisionnel 2013, nouveaux projets et partenariats

2.4.1 Budget prévisionnel 2013

Bruno CARAGUEL et Véronique BORDEL présentent le budget prévisionnel 2013 (Cf. annexes). Denis REBREYEND ouvre le débat.

Patrick PRUDHOMME annonce que si les aides d'investissement du CGI sont maintenues, les aides au fonctionnement du CGI, en revanche, seront abaissées de 15% (valable pour la FAI et pour les autres structures de développement agricole). Les modalités d'organisation et de fonctionnement sont à trouver pour l'exercice 2013.

En termes d'orientation budgétaire, Florent SALVI propose que la FAI puisse se doter d'une compétence juridique afin de mieux prendre en compte des éléments de droit dans nos différentes actions et d'être en capacité d'anticiper. Cela pourrait être un projet de stage pour 2014, en le reliant avec les questions posées aux Groupements Pastoraux.

Le Conseil d'Administration valide les programmes prévisionnels 2013 présentés et autorise le Président et le coordinateur à engager ces projets et les demandes de financements nécessaires pour leur réalisation.

2.5 Candidatures aux postes à pourvoir au sein du Conseil d'Administration

Proposition de désignation par la prochaine AG de membres de droit aux postes non pourvus de représentants des Territoires Pastoraux, et de cooptation pour remplacement au titre d'un poste vacant au collège des alpagistes et gestionnaires d'alpages

Suite à la modification de l'Article 9 des statuts lors de l'Assemblée Générale 2009, et plus particulièrement de la composition du collège des membres de droit de l'association, tous les postes de représentants des Territoires Pastoraux porteurs de PPT et de Personnalités Particulièrement Qualifiées n'ont pas été pourvus. Aussi, il est fait la proposition d'intégrer au titre de représentant du Territoire Pastoral du Beaumont Mr Jean-François Trossero de la Communauté de Communes du Pays de Corps.

Le Conseil d'Administration est favorable à la nomination de Mr Jean-François Trossero au collège des membres de droit, au titre de représentant de Territoire Pastoral porteur de PPT. Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration proposera la ratification de cette décision à l'Assemblée Générale du 4 avril 2013.

Par ailleurs, un poste étant vacant au collège des alpagistes et gestionnaires d'alpages (collège des membres élus) par le fait que Mr Fernand Sillon doit être qualifié de membre d'honneur, ayant rendu des services signalés à l'association, le Conseil d'Administration reçoit la candidature de Mr Jean-Louis Serre, 1^{er} Adjoint de la Commune de Cordéac.

Le Conseil d'Administration décide de pourvoir au poste vacant du collège des membres élus par la cooptation de Mr Jean-Louis Serre. Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration proposera la ratification de cette décision à l'Assemblée Générale du 4 avril 2013.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu par tiers tous les 3 ans. La prochaine élection doit intervenir en 2014. Il sera nécessaire de prévoir diverses actions de mobilisation pour permettre cette élection, travailler notamment sur l'attractivité de l'association et mieux communiquer sur la structure et ses actions.

2.6 Prochaine Assemblée Générale et prochains Conseils d'Administration

L'Assemblée Générale de la FAI est prévue le 4 avril 2013 à St Laurent du Pont, en matinée. Il n'est pas prévu de débat formel, mais au contraire de proposer des points d'orientation aux adhérents à la suite des exposés des travaux des commissions. JM NOURY pourrait être sollicité pour faire un point sur les travaux en cours pour la suite de la PHAE.

Le 2^{ème} Forum des Entrepreneurs en Alpage est prévu le 4 avril 2013 après-midi, à St Laurent du Pont. A l'occasion de l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, l'équipe technique s'est employée à mobiliser les intervenants sur cette thématique. Elle ne sera pas exclusive.

Calendrier

-AG 2013, le 4 avril 2013 à St Laurent du Pont

-CA de début de saison, en mai 2013, à Grenoble, Maison des Agriculteurs

-Journée des Alpagistes, le 9 août 2013 à Cordéac

3 CREDITS D'AMELIORATIONS PASTORALES, PERSPECTIVES 2013-2014

3.1 Pour les GP et les AFP

Ces structures accèdent aux crédits du Conseil Général de l'Isère, bénéficiant du règlement d'exemption. Ces lignes sont simples d'accès. Des appels à projet se font au cours de l'été. En 2012, il y a eu 220.000 € de demandes pour une enveloppe de 200.000 €. Ces aides à l'investissement, au contraire du fonctionnement, sont maintenues en 2013.

Patrick PRUDHOMME confirme la réception des dossiers, un accusé de réception a été adressé aux demandeurs. L'objectif est de présenter ces projets aux élus dans des délais appropriés afin de faire en sorte que les décisions soient notifiées en juin juillet aux porteurs de projets.

Le Conseil d'Administration souligne et salue le fait que le Conseil Général de l'Isère maintienne son soutien financier aux travaux d'améliorations pastorales qui s'avèrent très structurantes pour les alpages, les alpagistes et les bergers.

3.2 Pour les Communes et Intercommunalités

Les aides de la Région pour la programmation 2013 sont maintenues à un niveau annuel moyen à l'échelle régionale, alors que les demandes des porteurs de projets isérois pour 2013 sont de 1,5 fois environ la programmation annuelle moyenne, tout en restant dans les volumes globaux prévisionnels inscrits aux Plans Pastoraux Territoriaux.

Cet accroissement des demandes est lié à la mobilisation des porteurs de projets dans le courant 2012 afin de mobiliser le FEADER, dont la programmation s'arrête en avril 2013 (soit à la 4^{ème} année du PPT qui dure 5 ans).

Par ailleurs, lors des comités de pilotage de l'automne 2012, les différents territoires avaient déjà fait des priorisations. Les dossiers isérois sont presque tous déposés et en cours d'instruction à la DDT (49 sur 53).

Lors de la Commission des Territoires du 19 mars 2013, la DDT a annoncé que les crédits du FEADER sont disponibles à hauteur du prévisionnel, en intégrant l'accroissement des demandes. Si la Région ne peut abonder à hauteur des demandes, il ne sera pas possible de mobiliser les fonds FEADER fléchés et disponibles.

La Commission des Territoires a proposé d'adresser un courrier à la Région afin de l'alerter sur les risques de perte de dynamisme des PPT si des priorisations de projets étaient de nouveau à organiser, d'autant qu'en raison des différents délais les mises en paiement ne seront jamais engagées dans leur totalité avant le printemps 2014.

Le Conseil d'Administration souligne la dimension structurante de la politique pastorale régionale. Il souligne également que les inconnues budgétaires de la Région Rhône-Alpes pour cette programmation 2013 sont de nature à mettre en péril les différentes dynamiques engagées sur les Territoires Pastoraux.

4 SERVICES AUX ADHERENTS

4.1 Hélicoptages et Assurance

4.1.1 Hélicoptages groupés de début de saison

a **Eléments de facturation aux bénéficiaires**

Le montant des rotations est proposé à 100! , comme en 2012, avec une fourchette pouvant aller à 120! maximum, afin de garantir les autofinancements de cette action par les bénéficiaires.

4.1.2 **Évacuations hélicoptées des animaux blessés en alpage**

En raison des réductions budgétaires et de la réorganisation des aides publiques liées à l'évacuation des animaux morts ou blessés en alpage (pour mémoire, depuis août 2012, prise en charge par FranceAgriMer uniquement des bêtes mortes en lieu et place du Conseil Général de l'Isère), la commission sanitaire a été saisie afin de formuler des propositions quant aux suites à donner à ce service d'évacuation des animaux blessés.

Dans la préparation de sa décision, la commission a pris note des points suivants :

- que les animaux blessés doivent maintenant être obligatoirement endormis avant d'être hélicoptés dans les filets adaptés,
- qu'un délai de 24 heures environ est nécessaire entre l'anesthésie et l'abattage,
- que l'abattage d'urgence doit être décidé par le vétérinaire sanitaire,
- que les animaux doivent être abattus dans les 48h suivant l'accident,
- que les animaux sont la plupart du temps non présentables à l'abattoir (pas en capacité de marcher, ou bien trop de délai entre l'accident et l'abattage, transport long, perte de qualité,...),
- que le taux de saisie est élevé sur ce type d'abattage.

En raison de ces contraintes et du faible intérêt économique de l'évacuation des animaux blessés par hélicoptère, la commission sanitaire propose de ne plus les prendre en charge au titre des hélicoptères groupés organisés par la FAI.

L'évacuation des animaux blessés n'est plus prise en charge au titre des achats groupés organisés par la Fédération des Alpes de l'Isère.

4.1.3 Évacuations hélicoptères des animaux morts en alpage

Depuis 2 années, le budget des opérations d'hélicoptère d'animaux accidentés est déficitaire, en raison de la réduction des moyens dédiés par le Conseil Général de l'Isère. La FAI a assumé en 2011 le surcoût pour le compte de ses adhérents, et pour la campagne 2012 FranceAgriMer a été sollicité.

Jusqu'à présent, les bénéficiaires de ce service avaient à leur charge :

- 10% du coût total de l'opération s'ils avaient contractualisé l'assurance bétail en alpage, Groupama prenant à sa charge 10% du montant de la facture,
- 20% du coût total de l'opération s'ils n'avaient pas contractualisé l'assurance bétail en alpage. Cette contribution permettait d'assumer l'autofinancement du service et les frais de gestion, et représentait en moyenne entre 140 et 280 € (selon le taux de facturation de 10 ou 20%).

La mobilisation des moyens budgétaires de FranceAgriMer sur la base de 100% de la facture d'hélicoptère modifie l'organisation du travail pour la Fédération des Alpes de l'Isère et en conséquence les règles de facturation.

En effet, il reste la prise en charge du travail nécessaire réalisé par les techniciens de la FAI afin d'organiser, d'identifier et justifier l'enlèvement de ces animaux auprès de FranceAgriMer.

Etant entendu que le Conseil d'Administration de la FAI souhaite que les services mutualisés organisés par la FAI soit autofinancés, sur le long terme, par les bénéficiaires, de nouvelles règles de facturation sont donc à proposer aux bénéficiaires, afin de rééquilibrer le budget de ce service et de pouvoir le garantir sur le long terme.

a Estimation du coût du service FAI à prévoir

Rappel des opérations 2012 :

- 16 chantiers ont été organisés et réalisés, mais une 20aine de demandes ont été prises en compte.
- Les temps de vol ont été les suivants :
 - o Sur les vols gros chantier (plus de 2 bêtes), ou avec des bêtes blessées : entre 60 et 80' de vol,
 - o Sur des petits chantiers (1 à 2 bêtes), entre 17' et 41' de vol, avec une moyenne de 32'.
- Le temps de travail moyen engagé par la FAI pour réaliser l'accompagnement d'une prise en charge est de 2h30 soit 168,75 € (base 540 €/jr). Les tâches réalisées sont pour le moment les suivantes :
 - o Évaluation de l'intérêt d'assurer l'évacuation hélicoptère ou non et de mobiliser le service,
 - o Mobilisation des entreprises d'hélicoptère, demandes de 2 devis
 - o Réalisation d'une carte de situation,
 - o Collecte des informations nécessaires à la mobilisation des crédits publics,
 - o Transfert des données et informations à la DDPP,
 - o Suivi de la réalisation de la mission,
 - o Validation des facturations,
 - o Contrôles éventuels sur le terrain.

Afin de conserver un service de qualité et une stratégie de mutualisation, mais également de limiter au plus possible les temps de vol et les dépenses associées sans alourdir la gestion de ce dossier, il est proposé d'indexer la participation financière sur le temps de vol de la mission, en 2 tranches.

Le Conseil d'Administration de la FAI propose ainsi deux forfaits de facturation à la mission :

*-Pour les missions **inférieures** à 45 mn de vol : 160 !*

*-Pour les missions **supérieures** à 45 mn de vol : 200 !*

Ce service sera réservé aux adhérents de la FAI.

4.1.4 Assurance du bétail en alpage

a Suppression de l'aide du CGI aux cotisations d'assurance mortalité en alpage

Sur propositions de la FAI, le Conseil Général de l'Isère a accompagné la mise en place d'une démarche d'assurance collective pour les troupeaux en alpage. Elle couvre aujourd'hui près de la moitié des effectifs inalpés de bovins (soit 5.596 bovins/équins en 2012), un peu moins de 8% de l'effectif d'ovins (7.400 ovins en 2012).

GROUPAMA est depuis l'origine l'assureur en charge de ce dossier, il assure la gestion de ce contrat en lien direct avec la Commission Assurance de la FAI.

Depuis son lancement, dans le milieu des années 1980, le CGI a soutenu l'accès à cette assurance groupée pour les alpages collectifs en assumant financièrement une partie de la cotisation. En 2012, cette prise en charge s'élevait à 40% du montant de la cotisation d'assurance en faveur des responsables d'alpages collectifs (bénéficiaires GP et Cnes). Ces aides sont versées directement par le CGI aux bénéficiaires.

Actuellement, aussi contraint pas des questions budgétaires, et considérant que l'assurance mortalité en alpage a atteint ses phases d'équilibres technique et budgétaire, mais également devant la difficulté de gestion de cette enveloppe (qui représente une multitude de petits mandatements), le CGI souhaite, dès 2013, ne pas renouveler son soutien financier direct via les cotisations d'assurance.

La Commission Assurance de la FAI s'est saisie de ce dossier et a fait les propositions suivantes :

b Suites proposées

La FAI, en préparation de la Commission Assurance, a demandé à l'assureur GROUPAMA de préparer 2 propositions :

- Soit de proposer une formule nouvelle seulement limitée au "gros risque" en alpage,
- Soit de proposer de nouvelles conditions et un nouveau tarif et qui restent compétitifs pour un objectif équivalent au contrat en cours ces dernières années.

À l'analyse des propositions de l'assureur GROUPAMA, la commission a proposé :

- D'écarter l'option de type "gros risque",
- De reconsidérer le contrat actuel en intégrant la baisse de tarif proposée par l'Assureur GROUPAMA de -5% environ, avec observation et garantie de ce tarif sur une durée de 3 ans, ainsi qu'une baisse de la franchise pour les plus petits alpages.

Devant le fait que ce service permet de garantir aux gestionnaires d'alpages une certaine forme de fiabilité de l'accès aux alpages pour les éleveurs, la FAI se propose d'être vigilante quant aux éventuelles pertes de contractualisation, qui pourraient survenir lors des AG des Groupements Pastoraux dès 2013, et d'en repérer les motifs.

Le Conseil d'Administration de la FAI prend acte de la décision de la Commission Assurance relative aux nouvelles conditions et tarifs de contractualisation de l'assurance mortalité en alpage. Les propositions de l'assureur GROUPAMA, ainsi que les bulletins d'adhésion mentionnant les nouvelles conditions seront relayés aux adhérents à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale de la FAI.

4.2 Propositions d'évolution des conventions d'Assistance Technique relative aux travaux d'améliorations pastorales

Les conventions d'Assistance Technique permettent de régir les relations entre la FAI et les porteurs de projets en alpage, bénéficiaires de crédits publics. Au travers de cette convention, la FAI accompagne les porteurs de projets dans l'émergence de leur projet, la mise en relation avec les entreprises, avec les territoires. Également, la FAI se charge du montage du dossier de demande de financement et de son suivi auprès des financeurs. Si nécessaire, elle facilite la collecte et la fourniture des pièces complémentaires. Cette convention est rémunérée de manière forfaitaire, à 8% du montant hors taxes des travaux. Elle est éligible aux différents financements publics sollicités. Dans la nouvelle forme, elle est plus détaillée.

En termes de gestion, la FAI utilise environ la moitié de ce financement dans la gestion directe de ces conventions (prestations citées ci-dessus) et l'autre moitié permet de contribuer à l'autofinancement des projets portés par l'Association, appelant des crédits publics.

Par ailleurs, sur les sites Natura 2000, les évolutions récentes relatives aux risques de modification des sites par des travaux d'améliorations pastorales obligent certains porteurs de projets à réaliser des "évaluations d'incidences" afin de mieux définir leurs projets et de prévenir ou réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels.

Dans ce cadre, la FAI est sollicitée sur les volets pastoraux, et ces missions ne sont pas intégrées dans les accompagnements d'origine, elles nécessitent un travail particulier en lien avec l'opérateur Natura 2000 du site.

Il est proposé que la Convention d'assistance technique intègre la contribution aux évaluations d'incidences, au moyen d'un taux supérieur d'assistance afin de prendre en charge les compléments d'études nécessaires à la rédaction des volets pastoraux.

Le Conseil d'Administration valide les propositions d'évolution de la convention, intégrant un taux pour le calcul du montant de l'assistance inchangé à 8%, et différencié à 10% si des évaluations d'incidences sont nécessaires.

4.3 Point sur les démarches engagées par la DDT relatives aux Groupements Pastoraux

4.3.1 Point sur les contrôles PAC en cours

Des contrôles PAC ont été conduits au cours de l'été-automne 2012. Il est rappelé la vigilance à avoir à l'égard des surfaces déclarées, afin de ne pas prendre le risque d'un contrôle négatif.

4.3.2 Contrôles des GP engagés par la DDT

Les GP perçoivent des crédits publics (améliorations pastorales, Politique Agricole Commune...), et la DDT est dans l'obligation d'exercer une mission de contrôle sur l'éligibilité de ce type de structures à ces crédits publics.

Les GP ont reçu dans le courant du mois de janvier 2013 une lettre de la DDT leur demandant de fournir les statuts et arrêtés d'agrément GP, règlements intérieur et bulletins de cotisation.

La FAI a proposé de transmettre les archives en sa possession : les statuts, arrêtés d'agrément GP et les règlements intérieurs ont été transmis dans le courant de l'hiver 2013, afin de simplifier la gestion administrative pour les responsables d'alpage. En revanche, la FAI n'était

pas en mesure de transmettre les bulletins de cotisation faisant apparaître les N° des exploitations.

L'équipe technique de la FAI a aidé les Responsables d'Alpages à rassembler et le cas échéant renseigner les pièces demandées.

Les services de la DDT rappellent que le but de leur démarche était de vérifier si les conditions d'agrément des GP étaient toujours valides et de faire également un inventaire des GP actifs et des GP qui n'ont plus d'activité et qui seraient à dissoudre.

En préparation du CA, la DDT a transmis à la FAI un 1^{er} bilan "à chaud", dans l'attente d'une étude un peu plus approfondie, une fois toutes les données analysées :

- Sur les 88 envois de courrier transmis aux GP, presque 70 ont répondu (80%). Pour ceux qui restent, la DDT a prévu un courrier de relance la semaine prochaine.
- Quelques responsables de GP ont répondu qu'ils souhaitaient dissoudre leur groupement.

Prochaines étapes :

- Si la DDT a besoin de nouveaux renseignements, il est convenu d'en préparer la demande avec la FAI pour ne pas "effrayer" les GP afin de faciliter leurs réponses.
- La DDT transmettra à la FAI avant l'AG 2013 la liste des GP n'ayant pas répondu afin de vérifier les contacts et de les relancer, si possible au moment de l'AG ou des autres missions de terrain.
- La DDT souhaiterait obtenir également, en plus des documents déjà demandés, le récépissé de dépôt des statuts des GP en mairie. Christine Baroux (DDT) doit nous contacter à ce sujet une fois qu'elle aura fait le point sur tous les dossiers reçus.

4.4 Echo des Alpages, propositions 2013

Point reporté au CA de mai 2013.

4.5 Dégâts de sanglier en alpage : état d'avancement

Point reporté au CA de mai 2013, la FAI poursuit les démarches prévues lors du CA de décembre 2012.

5 DEMANDE DES BERGERS EN TERMES D'EMPLOI ET DE CONTRATS DE TRAVAIL

En l'absence du représentant des bergers de l'Isère, ce point est reporté au CA de mai 2013, mais la FAI poursuit le travail avec l'Association des Bergers de l'Isère.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 15.

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2012

CHARGES	Exercice 2012	Exercice 2011	PRODUITS	Exercice 2012	Exercice 2011
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	52 248	49 820	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	352 913	312 999
Variation de stocks	46	45	Production stockée	-	-
Autres charges externes (*)	125 995	125 910	Production immobilisée	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	23 056	19 567	Subventions d'exploitation	230 373	221 378
Rémunérations et charges sociales	421 774	363 702	Collectes	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 839	24 552	Cotisations	62 442	67 965
sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	Autres produits (1)	12 915	19 383
sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	-	-	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat	15 541	16 697
Dotations aux provisions	-	3 122			
Autres charges	-	-			
Charges financières	715	3 311	Produits financiers (1)	10	10
TOTAL I	647 672	590 028	TOTAL I	674 194	638 432
Charges exceptionnelles (II)	6 045	436	Produits exceptionnels (1) (II)	2 972	4 591
Impôt Forfaitaire Annuel sur GIE (III)	-	2 833			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	653 718	593 297	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	677 166	643 023
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	19 613	2 100	Report subventions non utilisées des ex. antérieurs	2 100	2 153
Solde créditeur : excédent	5 936	49 780	Solde débiteur : déficit		
TOTAL GENERAL	679 266	645 176	TOTAL GENERAL	679 266	645 176
* y compris :					
redevances de crédit-bail mobilier	-	-	(1) dont reprises sur provisions	-	-
redevances de crédit-bail immobilier	-	-			

Présentation selon Plan CNVA

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

BILAN AU 31 décembre 2012

ACTIF	Exercice 2012			Exercice 2011	PASSIF	Exercice 2012	Exercice 2011
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles	60 716	47 959	12 756	22 185	Fonds associatif	43 196	6 229
Immobilisations corporelles	260 030	194 724	65 306	75 907	Ecarts de réévaluation		
Immobilisations financières (1)	429	-	429	429	Réserves :		
TOTAL I	321 175	242 684	78 491	98 521	réserves réglementées		
Actif circulant :					réserves statutaires		
Stocks et en-cours	1 772	-	1 772	1 818	autres		
Avances et acptes versés sur commande	-	-	-	-	Affectation au "projet associatif" (des ex. précédents)		
Créances (2)	388 106	9 100	379 006	262 277	Report à nouveau	-	12 813
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	<i>189 929</i>	<i>9 100</i>	<i>180 829</i>	<i>122 450</i>	Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	5 936	49 780
<i>Autres</i>	<i>198 178</i>	-	<i>198 178</i>	<i>139 827</i>	Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne seront pas renouvelés		
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association	-	-
Disponibilités	14 423	-	14 423	35 694	Subventions d'investissement	66 603	82 144
Charges constatées d'avance	7 629	-	7 629	6 729	Provisions réglementées		
TOTAL II	411 931	9 100	402 831	306 518	TOTAL I	115 735	125 340
					Provisions pour risques et charges	-	-
					Fonds dédiés	19 613	2 100
					TOTAL II	19 613	2 100
					Dettes		
					Emprunts et dettes assimilées (3)	503	584
					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 350	29 150
					Fournisseurs et comptes rattachés (4)	121 355	119 290
					Autres (4)	113 711	102 846
					Produits constatés d'avance	82 054	25 729
					TOTAL III	345 974	277 599
TOTAL GENERAL (I+II)	733 106	251 784	481 322	405 039	TOTAL GENERAL (I+II+III)	481 322	405 039
(1) dont à moins d'un an			-	-	(3) dont solde créditeur de banque	-	-
(2) dont à plus d'un an			-	-	(4) dont à plus d'un an	-	-



Budget Prévisionnel 2013 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	423 964
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires (36 mois)	13 334
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	10 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	17 200
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 100
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	85 029
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000
PROV pour renouvlt mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	500
Frais financiers	1 500
Dotation aux amortissements	23 800
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	675 127 €



6 i X[YhDf fj]g]cbbY &\$%

DfcXi]hg

a cbtUbt
Z]bUbWVa Ybt

a cbtUbt
a cV]]gUV^Y
Yb &\$%

W Uf[Yg^Yi hYfbYg
X]fYVWVa Ybh
Yb ``]Yb
Uj YW^Yg^dfc^Yfg

total des	Conventions Pluriannuelles	148 103	148 103	41 100
total des	Subventions Ponctuelles	104 907	104 907	34 700
total des	AMO des TP	44 226	40 196	
total des	Appuis Techniques	81 536	81 536	
total des	Prestations de Formation	39 020	34 166	3 396
total des	Etudes Diagnostics	96 460	44 356	2 050
total des	Prestations Diverses	120 351	65 580	200
total des	Autres Produits	76 900	76 900	3 583
TOTAL GENERAL		711 503	595 744	85 029